

(19)



(11)

EP 4 501 157 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
05.02.2025 Bulletin 2025/06

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A41F 9/00 (2006.01) A41D 15/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **24188902.1**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A41F 9/002; A41D 15/005; A41D 2200/10

(22) Date de dépôt: **16.07.2024**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
 GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
 NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
 Etats d'extension désignés:
BA
 Etats de validation désignés:
GE KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Hermes Sellier**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **WIESMANN, Peter**
75011 PARIS (FR)

(74) Mandataire: **Santarelli**
Tour Trinity
1 bis Esplanade de la Défense
92035 Paris La Défense Cedex (FR)

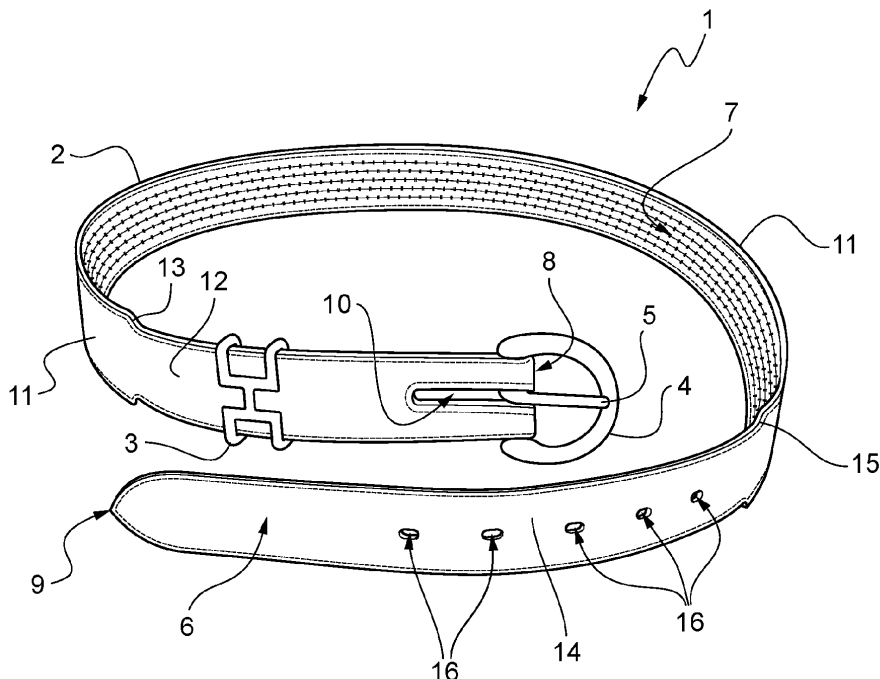
(30) Priorité: **31.07.2023 FR 2308282**

(54) **CEINTURE DE MAROQUINERIE RÉVERSIBLE**

(57) L'invention concerne une ceinture de maroquinerie réversible (1) comportant un ruban (2) comportant une fente (10), un passant (3) monté mobile en translation, une boucle (4) assujettie mécaniquement en rotation, et un ardillon (5) assujetti en rotation et mobile par rapport à la boucle et au travers de la fente ; la première extrémité (8) du ruban est libre et non repliée, et le ruban est pourvu d'au moins une première portion (11) présentant une première largeur, et d'au moins une deuxième

portion (12) amincie présentant une deuxième largeur inférieure à la première largeur, s'étendant depuis la première extrémité, et rejoignant la première portion, avec le passant qui est monté mobile en translation sur la deuxième portion amincie de sorte à être interposé entre la boucle et la première portion du ruban, et qui est accessible aussi bien depuis la première face du ruban que depuis la deuxième face du ruban.

Fig.1



EP 4 501 157 A1

Description

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

[0001] L'invention concerne une ceinture de maroquinerie.

[0002] Elle concerne plus particulièrement une ceinture de maroquinerie réversible.

ÉTAT DE LA TECHNIQUE

[0003] Une ceinture comporte généralement un ruban présentant une première face et une deuxième face opposée à la première face, le ruban présentant une longueur déterminée et s'étendant entre une première extrémité repliée et une deuxième extrémité non repliée qui est opposée à la première extrémité repliée.

[0004] Une telle ceinture comporte également un mécanisme de fermeture de la ceinture formé par une boucle assujettie mécaniquement en rotation à la première extrémité repliée du ruban, et par un ardillon monté mobile en rotation sur la boucle au niveau de la première extrémité repliée du ruban.

[0005] Une telle ceinture comporte en outre une pluralité d'orifices ménagés à distance l'un de l'autre selon un écart déterminé, à l'opposé de la boucle et de l'ardillon, du côté de la deuxième extrémité, et prévus pour recevoir l'ardillon lorsque la deuxième extrémité du ruban est introduite dans la boucle de sorte à réaliser la fermeture du ruban de la ceinture.

[0006] Une telle ceinture comporte généralement aussi un ou plusieurs passants qui sont montés sur le ruban, par exemple mobiles dans un espace délimité par la première extrémité repliée.

[0007] Certaines ceintures sont dites réversibles. Cela signifie qu'elles peuvent être portées avec la première face visible ou bien avec la deuxième face visible.

[0008] En particulier, on connaît du brevet américain US 2,676,379 une ceinture telle que celle décrite ci-dessus et comportant en outre une fente ménagée débouchant dans le ruban depuis la première extrémité et en regard d'une zone pivot où l'ardillon est mobile en rotation par rapport à la boucle.

[0009] Ainsi, l'ardillon peut être articulé en rotation au travers de la fente pour se trouver soit du côté de la première face du ruban, soit du côté de la deuxième face du ruban, de sorte que la ceinture peut être utilisée de manière réversible.

EXPOSÉ DE L'INVENTION

[0010] L'invention vise à fournir une ceinture de maroquinerie réversible, du type de celle décrite ci-dessus, qui soit particulièrement simple et commode tant à la fabrication qu'à l'utilisation.

[0011] À cet effet, l'invention a pour objet une ceinture de maroquinerie réversible comportant un ruban présentant une première face et une deuxième face opposée à

la première face, le ruban présentant une longueur déterminée et s'étendant entre une première extrémité et une deuxième extrémité opposée à la première extrémité, le ruban comportant une fente s'étendant depuis la première extrémité et débouchant sur la première face et sur la deuxième face, la ceinture de maroquinerie réversible comportant en outre un passant monté mobile en translation sur le ruban, une boucle assujettie mécaniquement en rotation à la première extrémité du ruban, et un ardillon assujetti mécaniquement en rotation à la première extrémité du ruban et mobile par rapport à la boucle et au travers de la fente ; la ceinture de maroquinerie réversible étant caractérisée en ce que la première extrémité du ruban est libre et non repliée, et le ruban est pourvu d'au moins une première portion présentant une première largeur et d'au moins une deuxième portion amincie présentant une deuxième largeur inférieure à la première largeur, s'étendant depuis la première extrémité libre et non repliée et rejoignant la première portion, avec le passant qui est monté mobile en translation sur la deuxième portion amincie de sorte à être interposé entre la boucle et la première portion du ruban et qui est accessible aussi bien depuis la première face du ruban que depuis la deuxième face du ruban.

[0012] La ceinture selon l'invention combine le fait d'avoir l'ardillon mobile au travers de la fente ménagée dans le ruban ainsi que la deuxième portion amincie du ruban le long de laquelle est mobile en translation le passant. En outre, dans la ceinture selon l'invention, chacune de la fente et de la deuxième portion amincie s'étendent depuis la première extrémité libre et non repliée du ruban, à laquelle est articulée en rotation la boucle et l'ardillon.

[0013] Une telle combinaison permet d'utiliser la ceinture de manière réversible, tout en simplifiant sa fabrication et son utilisation.

[0014] Des caractéristiques préférées, simples, commodes et économiques de la ceinture selon l'invention sont présentées ci-après.

[0015] Le ruban peut présenter une épaisseur déterminée sur sa longueur déterminée, formée d'une première bande de matière et d'une deuxième bande de matière disposées l'une contre l'autre et assujetties mécaniquement l'une avec l'autre, avec la boucle qui est partiellement prise en sandwich entre la première bande de matière et la deuxième bande de matière, au niveau de la première extrémité libre et non repliée.

[0016] La première bande de matière et la deuxième bande de matière peuvent être réalisées en une seule pièce repliée sur elle-même et la boucle peut être prise en sandwich au niveau du pli.

[0017] La première bande de matière et la deuxième bande de matière peuvent être distinctes l'une de l'autre et se rejoignent au niveau de la première extrémité libre et non repliée du ruban par un ajout de matière recouvrant au moins partiellement la boucle.

[0018] La première bande de matière et la deuxième bande de matière peuvent être cousues l'une avec l'autre

sur des bords du ruban et la fente peut être au moins partiellement entourée d'un trait de couture additionnel.

[0019] La première portion et la deuxième portion amincies peuvent se rejoindre au niveau d'une première portion de jonction présentant une largeur variable diminuant depuis la première portion vers la deuxième portion amincie.

[0020] La première portion de jonction peut présenter un bord en biseau ou un bord incurvé.

[0021] La première face du ruban peut présenter un premier motif et/ou une première teinte et la deuxième face du ruban peut présenter un deuxième motif différent du premier motif et/ou une deuxième teinte différente de la première teinte.

[0022] Le ruban peut comporter une pluralité d'orifices traversants, qui sont ménagés débouchant sur la première face et sur la deuxième face et à distance l'un de l'autre selon un écart déterminé depuis la deuxième extrémité, chaque orifice traversant étant configuré pour recevoir l'ardillon lorsque la deuxième extrémité du ruban est introduite dans la boucle, de sorte à réaliser la fermeture de la ceinture.

[0023] Le ruban peut être pourvu d'au moins une troisième portion amincie présentant une troisième largeur inférieure à la première largeur et s'étendant depuis la deuxième extrémité et/ou étant interposée entre deux sections de la première portion.

[0024] Le passant peut être pourvu d'une structure fermée de matière définissant au moins un orifice traversant qui présente une forme sensiblement rectangulaire ayant une première dimension en profondeur supérieure à deux fois l'épaisseur déterminée du ruban et une deuxième dimension en largeur supérieure à la deuxième largeur de la deuxième portion amincie et inférieure à la première largeur de la première portion du ruban.

[0025] Le passant peut comporter un premier organe en forme de H situé sur la première face du ruban et orienté selon la longueur et/ou la largeur du ruban, un deuxième organe en forme de H situé sur la deuxième face du ruban et orienté selon la longueur et/ou la largeur du ruban, et une pluralité de pontets rejoignant chacun le premier organe en forme de H et le deuxième organe en forme de H.

[0026] La boucle peut être formée d'un cadre comportant une première portion en forme d'arc en fer à cheval et présentant une première extrémité et une deuxième extrémité opposée à la première extrémité, et une deuxième portion droite rejoignant la première extrémité et la deuxième extrémité de la première portion en forme d'arc en fer à cheval et étant assujettie mécaniquement en rotation à la première extrémité du ruban.

[0027] La première portion en forme d'arc en fer à cheval et la deuxième portion droite peuvent délimiter une ouverture d'introduction de la deuxième extrémité du ruban dans le cadre de la boucle.

[0028] L'ardillon peut être assujetti mécaniquement en rotation autour de la deuxième portion droite du cadre

formant la boucle.

BRÈVE DESCRIPTION DES FIGURES

5 **[0029]**

La figure 1 représente schématiquement et en perspective, une vue d'ensemble d'une ceinture de maroquinerie réversible conforme à l'invention dans une position ouverte avec la première face apparente d'un ruban de la ceinture.

La figure 2 est une vue similaire à la figure 1, avec la ceinture de maroquinerie réversible dans une position fermée.

10 La figure 3 représente schématiquement et partiellement, en vue de face, un détail au niveau d'une première extrémité de la ceinture de maroquinerie réversible visible sur la figure 1.

La figure 4 est une vue similaire à la figure 3 mais avec la deuxième face du ruban apparente.

15 La figure 5 représente schématiquement et partiellement, en vue de dessus, le détail visible sur la figure 4.

La figure 6 est une vue similaire à la figure 5, dans laquelle l'ardillon est tourné de quasiment 180° et se trouve dans la fente de la ceinture de maroquinerie réversible.

20 La figure 7 est une vue similaire aux figures 5 et 6, dans laquelle l'ardillon est tourné davantage de 180° par rapport à l'ardillon sur la figure 6.

La figure 8 est une vue similaire à la figure 2 mais avec la deuxième face du ruban apparente à la place de la première face du ruban.

35 DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'INVENTION

[0030] Les figures 1 et 2 illustrent une ceinture de maroquinerie 1 réversible, respectivement dans une configuration ouverte et dans une configuration fermée, comportant un ruban 2, un passant 3 monté coulissant sur le ruban 2, une boucle 4 assujettie mécaniquement en rotation par rapport au ruban 2 et un ardillon 5 assujetti mécaniquement en rotation par rapport au ruban 2 et par rapport à la boucle 4.

40 **[0031]** Le ruban 2 présente une première face 6 et une deuxième face 7 opposée à la première face 6.

[0032] La première face 6 du ruban 2 présente un premier motif et une première teinte, tandis que la deuxième face du ruban présente un deuxième motif différent du premier motif et une deuxième teinte différente de la première teinte.

45 **[0033]** Le ruban 2 présente une longueur déterminée et s'étend entre une première extrémité 8 et une deuxième extrémité 9 opposée à la première extrémité 8.

50 **[0034]** La première extrémité 8 du ruban 2 est libre, et notamment non repliée.

[0035] En d'autres termes, la première extrémité 8 ne comporte pas de repli de matière sur une des première

face 6 et deuxième face 7 du ruban 2, de telle sorte que le passant 3 n'est pas bloqué dans un espace ménagé par un tel repli de matière.

[0036] Dans l'exemple illustré, la deuxième extrémité 9 du ruban 2 est libre et en forme de pointe de flèche, et comporte des bords incurvés.

[0037] Le ruban 2 comporte une fente 10 s'étendant depuis la première extrémité 8 et débouchant sur la première face 6 et sur la deuxième face 7.

[0038] La fente 10 est configurée pour permettre à l'ardillon 5 d'être accessible aussi bien au niveau de la première face 6 qu'au niveau de la deuxième face 7 du ruban 2 (voir ci-après plus en détail).

[0039] Le ruban 2 est pourvu d'une première portion 11 présentant une première largeur et d'une deuxième portion amincie 12 présentant une deuxième largeur inférieure à la première largeur.

[0040] La deuxième portion amincie 12 s'étend depuis la première extrémité libre 8 et rejoint la première portion 11 du ruban 2.

[0041] La deuxième portion amincie 12 s'étend sur une deuxième longueur déterminée, par exemple comprise entre 1/10 et 1/5 de la longueur déterminée du ruban 2.

[0042] En particulier, la fente 10 du ruban 2 s'étend ici uniquement sur la deuxième portion amincie 12.

[0043] Dans l'exemple illustré, la première portion 11 et la deuxième portion amincie 12 se rejoignent au niveau d'une première portion de jonction 13 présentant une largeur variable diminuant depuis la première portion 11 vers la deuxième portion amincie 12.

[0044] La première portion de jonction 13 présente ici un bord en biseau.

[0045] Dans l'exemple illustré, le ruban 2 est pourvu d'une troisième portion amincie 14 présentant une troisième largeur inférieure à la première largeur de la première portion 11 et s'étendant depuis la deuxième extrémité 9.

[0046] La troisième portion amincie 14 et la deuxième portion amincie 12 sont ici séparées par la première portion 11.

[0047] La troisième largeur de la troisième portion amincie 14 est sensiblement identique à la deuxième largeur de la deuxième portion amincie 12.

[0048] Dans l'exemple illustré, la troisième portion amincie 14 et la première portion 11 se rejoignent au niveau d'une deuxième portion de jonction 15.

[0049] La deuxième portion de jonction 15 présente ici une largeur variable qui diminue depuis la première portion 11 vers la troisième portion amincie 14, et un bord en biseau.

[0050] Dans l'exemple illustré, le ruban 2 comporte une pluralité d'orifices traversants 16, qui sont ménagés débouchant sur la première face 6 et sur la deuxième face 7 et à distance l'un de l'autre selon un écart déterminé depuis la deuxième extrémité 9.

[0051] Le ruban 2 comporte ici cinq orifices traversants 16, qui sont ménagés dans la troisième portion amincie 14.

[0052] Chaque orifice traversant 16 est configuré pour recevoir l'ardillon 5 lorsque la deuxième extrémité 9 du ruban 2 est introduite dans la boucle 4, de sorte à réaliser la fermeture de la ceinture de maroquinerie 1 (figure 2).

[0053] Le passant 3 est monté mobile en translation sur la deuxième portion amincie 12 du ruban 2 et est accessible aussi bien depuis la première face 6 que depuis la deuxième face 7 du ruban 2.

[0054] En d'autres termes, le passant 3 est interposé entre la boucle 4 et la première portion 11 du ruban 2 de telle sorte que le passant 3 est mobile en translation uniquement sur la deuxième portion amincie 12 du ruban 2, et ici en particulier entre la boucle 4 et la première portion de jonction 13 du ruban 2.

[0055] La course du passant 3 sur le ruban 2 est donc limitée.

[0056] Le passant 3 est configuré pour maintenir le ruban 2 au niveau de sa deuxième extrémité 9 contre la deuxième portion amincie 12.

[0057] La boucle 4 est assujettie mécaniquement en rotation à la première extrémité 8 du ruban 2.

[0058] L'ardillon 5 est assujetti mécaniquement en rotation à la première extrémité 8 du ruban 2 et est mobile par rapport à la boucle 4 et au travers de la fente 10 du ruban 2.

[0059] En d'autres termes, l'ardillon 5 peut traverser la fente 10 de l'une à l'autre des première face 6 et deuxième face 7 du ruban 2, de sorte que l'ardillon 5 peut venir en butée contre la boucle 4 du côté de la première face 6 ou de la deuxième face 7 du ruban 2.

[0060] Ainsi, la boucle 4 et l'ardillon 5 forment un mécanisme d'ouverture et de fermeture de la ceinture de maroquinerie 1 réversible.

[0061] Dans la configuration ouverte, telle qu'illustrée sur la figure 1, la deuxième extrémité 9 du ruban 2 se trouve à distance de la première extrémité 8 et n'est pas introduite dans la boucle 4.

[0062] Dans la configuration fermée, telle qu'illustrée sur la figure 2, la deuxième extrémité 9 du ruban 2 est introduite dans la boucle 4 et le passant 3, et l'ardillon 5 est introduit dans un orifice traversant 16 choisi parmi la pluralité d'orifices traversants 16 et est en contact contre la boucle 4.

[0063] En références aux figures 3 et 4, on va décrire plus en détail chacun du ruban 2, du passant 3, de la boucle 4 et de l'ardillon 5 de la ceinture de maroquinerie 1 réversible.

[0064] Le ruban 2 présente une épaisseur déterminée sur sa longueur déterminée, qui est formée d'une première bande de matière et d'une deuxième bande de matière.

[0065] En particulier, la première bande de matière présente la première face 6 du ruban 2 et la deuxième bande de matière présente la deuxième face 7 du ruban 2.

[0066] La première bande de matière et la deuxième bande de matière sont disposées l'une contre l'autre et assujetties mécaniquement l'une avec l'autre, avec la

boucle 4 qui est partiellement prise en sandwich entre la première bande de matière et la deuxième bande de matière, au niveau de la première extrémité 8 du ruban 2.

[0067] En particulier, la première bande de matière et la deuxième bande de matière sont réalisées en une seule pièce repliée sur elle-même avec la boucle 4 qui est ici prise en sandwich au niveau d'un pli 17.

[0068] En d'autres termes, la première bande de matière et la deuxième bande de matière sont ici symétriques l'une par rapport à l'autre.

[0069] Le pli 17 formé par la première bande de matière et la deuxième bande de matière définit la première extrémité 8 du ruban 2.

[0070] Ainsi, la fente 10 traverse à la fois la première bande de matière et la deuxième bande de matière.

[0071] Dans l'exemple illustré, la première bande de matière et la deuxième bande de matière sont cousues l'une à l'autre par un premier trait de couture 18 à proximité des bords du ruban 2 et le long de la longueur déterminée du ruban 2.

[0072] Dans l'exemple illustré, la fente 10 est partiellement entourée d'un deuxième trait de couture 19, dit trait de couture additionnel.

[0073] Le deuxième trait de couture 19 est configuré pour assujettir mécaniquement la première bande de matière et la deuxième bande de matière du ruban 2 localement autour de la fente 10.

[0074] Dans l'exemple illustré, le passant 3 est pourvu d'une structure fermée de matière définissant un orifice traversant 20 présentant une forme sensiblement rectangulaire ayant une première dimension en profondeur supérieure à deux fois l'épaisseur déterminée du ruban 2, et une deuxième dimension en largeur supérieure à la deuxième largeur de la deuxième portion amincie 12 et inférieure à la première largeur de la première portion 11 du ruban 2.

[0075] L'orifice traversant 20 est configuré pour accueillir la deuxième portion amincie 12, de sorte à former avec la première face 6 du ruban 2 un premier espace de réception de la deuxième extrémité 9 du ruban 2, et à former avec la deuxième face 7 du ruban 2 un deuxième espace de réception de la deuxième extrémité 9 du ruban 2.

[0076] Les premier et deuxième espaces de réception de la deuxième extrémité 9 du ruban 2 sont configurés pour accueillir et maintenir la deuxième extrémité 9 du ruban 2 dans la configuration fermée de la ceinture de maroquinerie 1 réversible.

[0077] Dans l'exemple illustré, le passant 3 comporte un premier organe en forme de H 21 situé sur la première face 6 du ruban 2 et un deuxième organe en forme de H 22 situé sur la deuxième face 7 du ruban 2.

[0078] Le premier organe en forme de H 21 est orienté selon la longueur du ruban 2, tandis que le deuxième organe en forme de H 22 est orienté selon la largeur du ruban 2.

[0079] Le premier organe en forme de H 21 et le deuxième organe en forme de H 22 comporte chacun

une première branche 25, une deuxième branche 26 parallèle à la première branche 25 et une troisième branche 27 rejoignant, notamment ici de manière médiane, la première branche 25 et la deuxième branche 26.

[0080] La première branche 25 de chacun du premier organe en forme de H 21 et du deuxième organe en forme de H 22 présente une première extrémité et une deuxième extrémité opposée à la première extrémité.

[0081] La deuxième branche 26 de chacun du premier organe en forme de H 21 et du deuxième organe en forme de H 22 présente une troisième extrémité et une quatrième extrémité opposée à la troisième extrémité.

[0082] En particulier, la première extrémité et la deuxième extrémité de la première branche 25 du premier organe en forme de H 21 sont alignées entre elles selon la longueur du ruban 2, tandis que la première extrémité et la deuxième extrémité de la première branche 25 du deuxième organe en forme de H 22 sont alignées entre elles selon la largeur du ruban 2.

[0083] De manière similaire, la troisième extrémité et la quatrième extrémité de la deuxième branche 26 du premier organe en forme de H 21 sont ici alignées entre elles selon la longueur du ruban 2, tandis que la troisième extrémité et la quatrième extrémité de la deuxième branche 26 du deuxième organe en forme de H 22 sont ici alignées entre elles selon la largeur du ruban 2.

[0084] Dans l'exemple illustré, le passant 3 comporte en outre une pluralité de pontets rejoignant chacun le premier organe en forme de H 21 situé sur la première face 6 et le deuxième organe en forme de H 22 situé sur la deuxième face 7 du ruban 2.

[0085] En particulier, la pluralité de pontets comporte ici un premier pontet 32 rejoignant la première branche 25 du premier organe en forme de H 21 à la première branche 25 du deuxième organe en forme de H 22, un deuxième pontet 33 adjacent au premier pontet 32 et rejoignant la première branche 25 du premier organe en forme de H 21 à la deuxième branche 26 du deuxième organe en forme de H 22, un troisième pontet 34 opposé au premier pontet 32 et rejoignant la deuxième branche 26 du premier organe en forme de H 21 à la première branche 25 du deuxième organe en forme de H 22, et un quatrième pontet 35 opposé au deuxième pontet 33, adjacent au troisième pontet 34 et rejoignant la deuxième branche 26 du premier organe en forme de H 21 à la deuxième branche 26 du deuxième organe en forme de H 22.

[0086] En particulier, le premier pontet 32 rejoint la première extrémité du premier organe en forme de H 21 et la première extrémité du deuxième organe en forme de H 22, le deuxième pontet 33 rejoint la deuxième extrémité du premier organe en forme de H 21 et la troisième extrémité du deuxième organe en forme de H 22, le troisième pontet 34 rejoint la troisième extrémité du premier organe en forme de H 21 et la deuxième extrémité du deuxième organe en forme de H 22, et le quatrième pontet 35 rejoint la quatrième extrémité du premier organe en forme de H 21 et la quatrième ex-

trémité du deuxième organe en forme de H 22.

[0087] Dans l'exemple illustré, la boucle 4 est formée d'un cadre 36 comportant une première portion 37 en forme d'arc en fer à cheval et présentant une première extrémité 38 et une deuxième extrémité 39 opposée à la première extrémité 38, et une deuxième portion droite (non visible sur les figures 1 à 8) rejoignant la première extrémité 38 et la deuxième extrémité 39 de la première portion 37 en forme d'arc en fer à cheval et étant assujettie mécaniquement en rotation à la première extrémité 38 du ruban 2.

[0088] En d'autres termes, la deuxième portion droite du cadre 36 de la boucle 4 est prise en sandwich au niveau du pli 17.

[0089] La première portion 37 en forme d'arc en fer à cheval et la deuxième portion droite délimitent une ouverture d'introduction 40 de la deuxième extrémité 6 du ruban 2 dans le cadre 36 de la boucle 4.

[0090] Dans l'exemple illustré, l'ardillon 5 comporte une tige 41 présentant une première extrémité libre 42 et une deuxième extrémité 43 opposée à la première extrémité 42, et une portion de montage 44 s'étendant depuis la deuxième extrémité 43.

[0091] La première extrémité libre 42 de l'ardillon 5 est configurée pour venir en butée contre la boucle 4, et notamment du côté de la première face 6 ou du côté de la deuxième face 7.

[0092] La portion de montage 44 est configurée pour être assujettie mécaniquement à la deuxième portion droite du cadre 36 de la boucle 4.

[0093] La portion de montage 44 est pourvue d'un orifice de montage traversant (non visible sur les figures 1 à 8), qui est configuré pour accueillir la deuxième portion droite du cadre 36 de la boucle 4, de sorte à assujettir mécaniquement en rotation l'ardillon 5 à la boucle 4.

[0094] On va à présent d'écrire en références aux figures 5 à 7 un déplacement de l'ardillon 5 nécessaire pour réaliser un changement de face apparente de la ceinture de maroquinerie 1 réversible, en particulier ici pour rendre la deuxième face 7 apparente à la place de la première face 6 du ruban 2.

[0095] Sur la figure 5, l'ardillon 5 est dans une première position en butée contre la boucle 4 du côté de la première face 6 du ruban 2, et en particulier contre la première portion 37 en forme d'arc en fer à cheval du cadre 36 de la boucle 4.

[0096] Sur la figure 6, l'ardillon 5 est tourné de quasiment 180° par rapport à sa première position dans la figure 5, et se trouve dans une deuxième position dans la fente 10 du ruban 2.

[0097] Sur la figure 7, l'ardillon 5 est tourné à nouveau de quasiment 180° par rapport à sa deuxième position dans la figure 6, toujours dans un même sens de rotation, de sorte à traverser complètement la fente 10 du ruban 2 et venir dans une troisième position en butée contre la boucle 4 du côté de la deuxième face 7 du ruban 2, et en particulier contre la première portion 37 en forme d'arc en

fer à cheval du cadre 36 de la boucle 4.

[0098] On notera en référence à la figure 8, que la ceinture de maroquinerie 1 réversible est dans une configuration fermée comme illustrée sur la figure 2 mais avec pour face apparente la deuxième face 7 à la place de la première face 6 du ruban 2, et que ce changement de face apparente est notamment rendu possible par le déplacement de l'ardillon 5 tel que décrit ci-dessus.

[0099] La ceinture de maroquinerie 1 réversible décrite ci-dessus combine donc le fait d'avoir l'ardillon 5 mobile au travers de la fente 10 ménagée dans le ruban 2 ainsi que la deuxième portion amincie 12 du ruban 2 le long de laquelle est mobile en translation le passant 3.

[0100] Une telle combinaison permet d'utiliser la ceinture de maroquinerie 1 de manière réversible, tout en simplifiant sa fabrication et son utilisation.

[0101] Des variantes non illustrées sont décrites ci-dessous.

[0102] La première face du ruban peut présenter un premier motif et une première teinte et la deuxième face du ruban peut présenter un deuxième motif identique au premier motif et une deuxième teinte différente de la première teinte.

[0103] La première face du ruban peut présenter un premier motif et une première teinte et la deuxième face du ruban peut présenter un deuxième motif différent du premier motif et une deuxième teinte identique à la première teinte.

[0104] La première bande de matière et la deuxième bande de matière peuvent être distinctes l'une de l'autre et être jointes à la première extrémité libre et non repliée du ruban par un ajout de matière recouvrant au moins partiellement la boucle.

[0105] La première portion de jonction peut présenter un bord incurvé ou de forme quelconque adaptée.

[0106] La fente peut s'étendre sur la deuxième portion amincie et la première portion du ruban.

[0107] Le ruban peut être pourvu d'au moins une troisième portion amincie présentant une troisième largeur inférieure à la première largeur de la première portion et étant interposée entre deux sections de la première portion.

[0108] La deuxième portion de jonction peut présenter un bord incurvé ou de forme quelconque.

[0109] La ceinture de maroquinerie peut comporter en outre au moins un deuxième passant monté mobile en translation sur l'au moins une troisième portion amincie.

[0110] La boucle peut ici être formée d'un cadre ayant une forme rectangulaire ou de forme quelconque.

[0111] L'ardillon peut comporter une portion de montage repliée autour de la deuxième portion droite du cadre de la boucle.

[0112] Plus généralement, l'invention ne se limite pas aux exemples décrits et représentés.

Revendications

1. Ceinture de maroquinerie réversible (1) comportant un ruban (2) présentant une première face (6) et une deuxième face (7) opposée à la première face (6), le ruban (2) présentant une longueur déterminée et s'étendant entre une première extrémité (8) et une deuxième extrémité (9) opposée à la première extrémité (8), le ruban (2) comportant une fente (10) s'étendant depuis la première extrémité (8) et débouchant sur la première face (6) et sur la deuxième face (7), la ceinture de maroquinerie réversible (1) comportant en outre un passant (3) monté mobile en translation sur le ruban (2), une boucle (4) assujettie mécaniquement en rotation à la première extrémité (8) du ruban (2), et un ardillon (5) assujetti mécaniquement en rotation à la première extrémité (8) du ruban (2) et mobile par rapport à la boucle (4) et au travers de la fente (10); la ceinture de maroquinerie réversible (1) étant **caractérisée en ce que** la première extrémité (8) du ruban (2) est libre et non repliée, et le ruban (2) est pourvu d'au moins une première portion (11) présentant une première largeur et d'au moins une deuxième portion amincie (12) présentant une deuxième largeur inférieure à la première largeur, s'étendant depuis la première extrémité (8) libre et non repliée et rejoignant la première portion (11), avec le passant (3) qui est monté mobile en translation sur la deuxième portion amincie (12) de sorte à être interposé entre la boucle (4) et la première portion (11) du ruban (2) et qui est accessible aussi bien depuis la première face (6) du ruban (2) que depuis la deuxième face (7) du ruban.

5
10
15
20
25
30
35
40
45
50
2. Ceinture de maroquinerie selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le ruban (2) présente une épaisseur déterminée sur sa longueur déterminée, formée d'une première bande de matière et d'une deuxième bande de matière disposées l'une contre l'autre et assujetties mécaniquement l'une avec l'autre, avec la boucle (4) qui est partiellement prise en sandwich entre la première bande de matière et la deuxième bande de matière, au niveau de la première extrémité (11) libre et non repliée.
3. Ceinture de maroquinerie selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** la première bande de matière et la deuxième bande de matière sont réalisées en une seule pièce repliée sur elle-même et la boucle (4) est prise en sandwich au niveau du pli (17).
4. Ceinture de maroquinerie selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** la première bande de matière et la deuxième bande de matière sont distinctes l'une de l'autre et se rejoignent au niveau de la première extrémité (8) libre et non repliée du ruban (2) par un ajout de matière recouvrant au moins partiellement la boucle (4).
5. Ceinture de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisée en ce que** la première bande de matière et la deuxième bande de matière sont cousues l'une avec l'autre sur des bords du ruban (2) et la fente (10) est au moins partiellement entourée d'un trait de couture additionnel (19).
6. Ceinture de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** la première portion (11) et la deuxième portion amincie (12) se rejoignent au niveau d'une première portion de jonction (13) présentant une largeur variable diminuant depuis la première portion (11) vers la deuxième portion amincie (12).
7. Ceinture de maroquinerie selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** la première portion de jonction (13) présente un bord en biseau ou un bord incurvé.
8. Ceinture de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** la première face (6) du ruban (2) présente un premier motif et/ou une première teinte et la deuxième face (7) du ruban (2) présente un deuxième motif différent du premier motif et/ou une deuxième teinte différente de la première teinte.
9. Ceinture de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** le ruban (2) comporte une pluralité d'orifices traversants (16), qui sont ménagés débouchant sur la première face (6) et sur la deuxième face (7) et à distance l'un de l'autre selon un écart déterminé depuis la deuxième extrémité (9), chaque orifice traversant (16) étant configuré pour recevoir l'ardillon (5) lorsque la deuxième extrémité (9) du ruban (2) est introduite dans la boucle (4), de sorte à réaliser la fermeture de la ceinture (1).
10. Ceinture de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisée en ce que** le ruban (2) est pourvu d'au moins une troisième portion amincie (14) présentant une troisième largeur inférieure à la première largeur et s'étendant depuis la deuxième extrémité (9) ou étant interposée entre deux sections de la première portion (11).
11. Ceinture de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisée en ce que** le passant (3) est pourvu d'une structure fermée de matière définissant au moins un orifice traversant (20) qui présente une forme sensiblement rectangulaire ayant une première dimension en profondeur supérieure à deux fois l'épaisseur déterminée du

ruban (2) et une deuxième dimension en largeur supérieure à la deuxième largeur de la deuxième portion amincie (12) et inférieure à la première largeur de la première portion (11) du ruban (2).

5

12. Ceinture de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisée en ce que** le passant (3) comporte un premier organe en forme de H (21) situé sur la première face (6) du ruban (2) et orienté selon la longueur et/ou la largeur du ruban (2), un deuxième organe en forme de H (22) situé sur la deuxième face (7) du ruban (2) et orienté selon la longueur et/ou la largeur du ruban (2), et une pluralité de pontets (32, 33, 34, 35) rejoignant chacun le premier organe en forme de H (21) et le deuxième organe en forme de H (22).

10

15

13. Ceinture de maroquinerie selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, **caractérisée en ce que** la boucle (4) est formée d'un cadre (36) comportant une première portion (37) en forme d'arc en fer à cheval et présentant une première extrémité (38) et une deuxième extrémité (39) opposée à la première extrémité (38), et une deuxième portion droite rejoignant la première extrémité (38) et la deuxième extrémité (39) de la première portion (37) en forme d'arc en fer à cheval et étant assujettie mécaniquement en rotation à la première extrémité (8) du ruban (2).

20

25

30

14. Ceinture de maroquinerie selon la revendication 13, **caractérisée en ce que** la première portion (37) en forme d'arc en fer à cheval et la deuxième portion droite délimitent une ouverture d'introduction (40) de la deuxième extrémité (9) du ruban (2) dans le cadre (36) de la boucle (4).

35

15. Ceinture de maroquinerie selon l'une des revendications 13 et 14, **caractérisée en ce que** l'ardillon (5) est assujetti mécaniquement en rotation autour de la deuxième portion droite du cadre (36) formant la boucle (4).

40

45

50

55

Fig.3

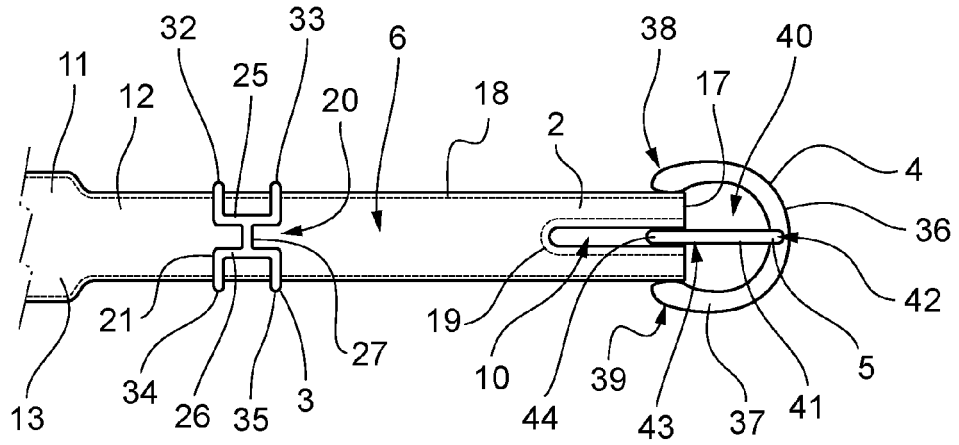


Fig.4

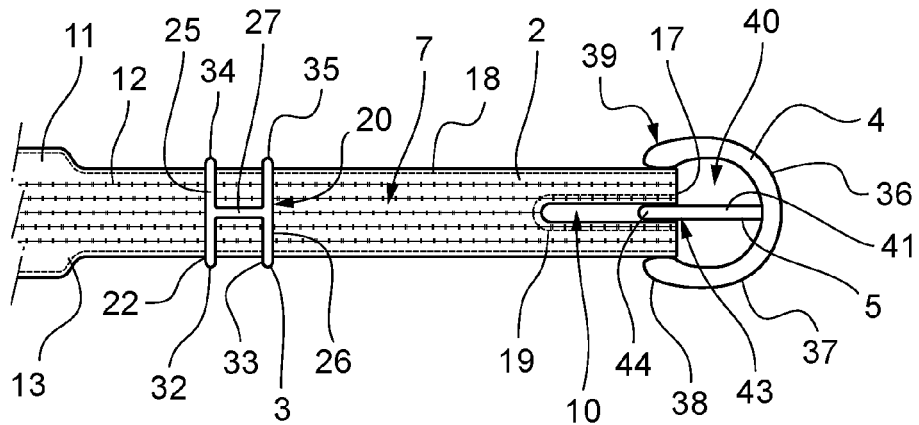


Fig.5

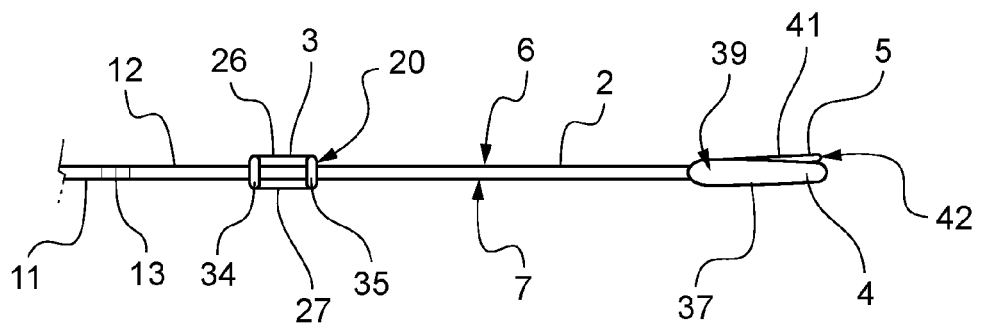


Fig.6

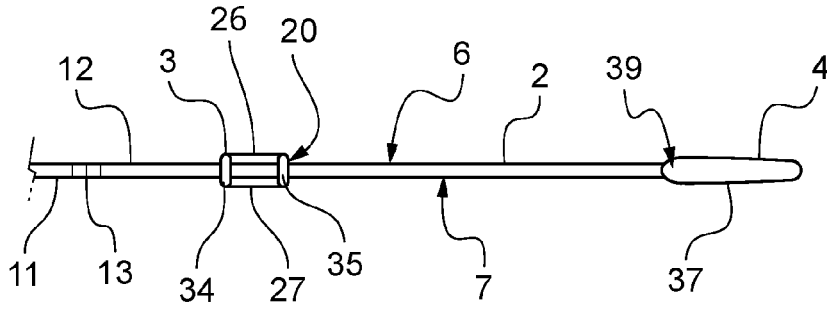


Fig.7

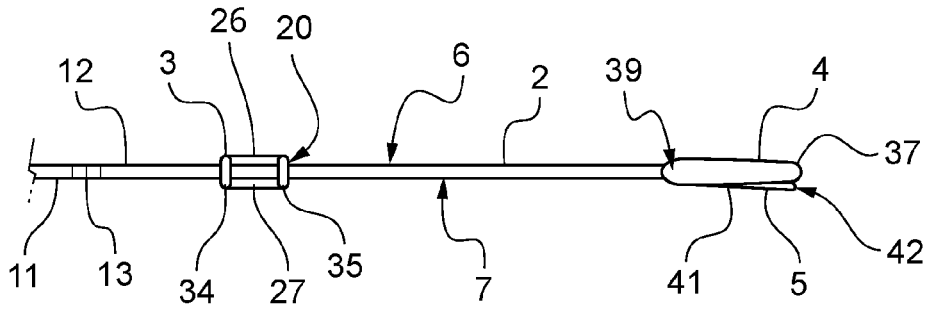
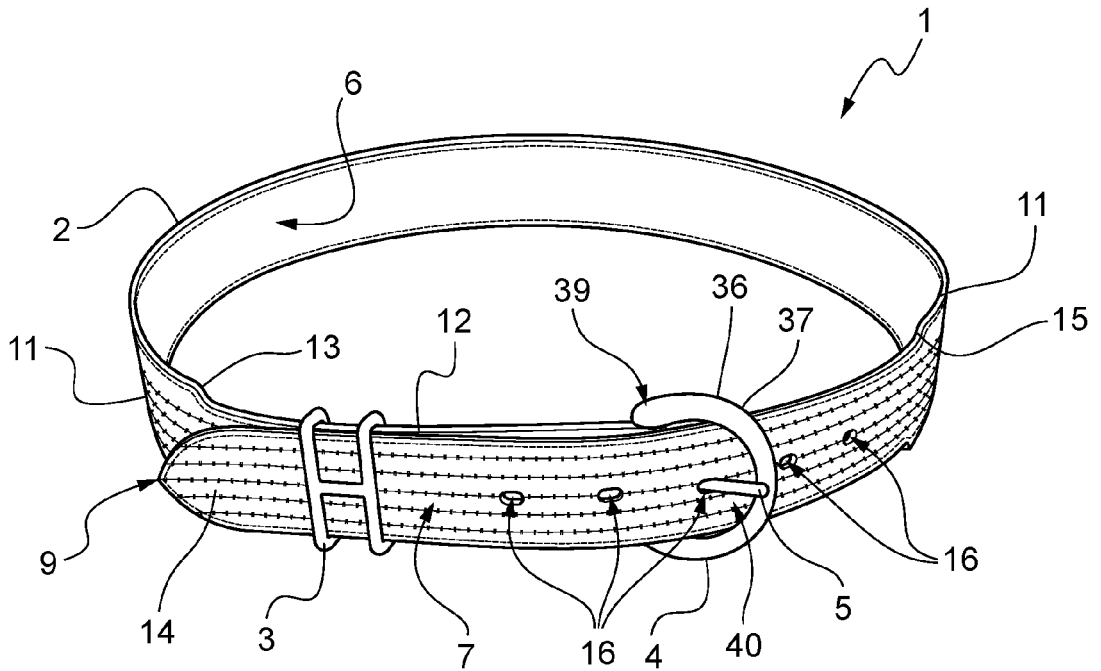


Fig.8





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 24 18 8902

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 1 467 174 A (LAFFARGUE & FILS S) 27 janvier 1967 (1967-01-27) * figures 1-3 *	1	INV. A41F9/00 A41D15/00
A	US 3 026 533 A (DAVID ZAKARIN) 27 mars 1962 (1962-03-27) * figures 1,2 *	1	
A	US 2 586 457 A (MAX EPSTEIN) 19 février 1952 (1952-02-19) * figures 1,2 *	1	
A	US 2 396 329 A (LIPPMANN DANIEL C) 12 mars 1946 (1946-03-12) * figures 1-3 *	1,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41F A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 20 octobre 2024	Examineur da Silva, José
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 24 18 8902

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20 - 10 - 2024

	Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
10	FR 1467174	A	27 - 01 - 1967	AUCUN	

15	US 3026533	A	27 - 03 - 1962	AUCUN	

	US 2586457	A	19 - 02 - 1952	AUCUN	

20	US 2396329	A	12 - 03 - 1946	AUCUN	

25					
30					
35					
40					
45					
50					
55					

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2676379 A [0008]